



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Affaire n° 18-20220930

Fourniture et pose d'équipements ludiques, sportifs et de revêtements de sol

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

3 octobre 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 septembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trente septembre à seize heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Laurent-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Patrice Thien-Ah-Koon Gilberte Laurent-Payet, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Martine Corré par Patricia Lossy, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absent : Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 18-20220930

Fourniture et pose d'équipements ludiques, sportifs et de revêtements de sol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 18 août 2022,

Vu le rapport n° 18-20220930 présenté au Conseil Municipal du 30 septembre 2022,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 12 mai 2022 pour des prestations de fourniture et pose d'équipements ludiques, sportifs et de revêtement de sol, comprenant 5 lots :

Lot 1 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers métallique et/ou aluminium

Lot 2 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers cordage

Lot 3 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers HPL

Lot 4 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers sportif

Lot 5 : Fourniture et pose de sols souples

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, sans minimum, avec un maximum annuel de 300 000,00 euros HT,

Considérant que ces accords-cadres sont conclus pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant la consultation a fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics, au journal officiel de l'Union Européenne, et localement au Journal le quotidien de La Réunion, eu égard au montant de l'opération,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21, compte 2188,

Le Conseil Municipal,

Réuni le samedi 30 septembre 2022, à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuvé à l'unanimité

Article 1 La passation des accords-cadres à bons de commande avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

Désignation	Attributaire	Montant maximum annuel HT
Lot 1 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers métallique et/ou aluminium	<i>SARL MANAHA</i> <i>6 impasse des citronnelles</i> <i>97421 La Rivière Saint-Louis</i> <i>Gérant : MAILLOT Alexandre</i>	300 000 € HT
Lot 2 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers cordage	LUDICITE 13 bis rue Marcel CARNE 97420 Le Port	300 000 € HT
Lot 3 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers HPL	Co-gérant : PAYET Julien	300 000 € HT
Lot 4 : Équipements ludiques et jeux extérieurs à thème, univers sportif	GROUPEMENT SAS LM CONCEPT AMENAGEMENT(mandataire)/EURL LAGIER (Catena Pro)	300 000 € HT
Lot 5 : Fourniture et pose de sols souples	11, rue Georges AZEMA 97430 Le Tampon Gérant : LAGIER Olivier	300 000 € HT

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,